



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) - Adhésion du Département du Bas-Rhin au titre de l'année 2012

Rapport n° CP/2012/680

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport concerne l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS au titre de l'année 2012.

Dans le cadre des orientations qui ont été définies lors de la session plénière du Conseil Général du 25 juin dernier au titre de la formation des membres de l'assemblée, il a été décidé de renouveler pour 2012 l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des conseillers généraux.

Les modalités de l'adhésion de notre collectivité se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de 3 100 €, d'autre part par l'organisation d'une journée de formation en intra qui serait programmée fin 2012 ou début 2013 à STRASBOURG, sur une thématique restant à définir, pour un montant de 3 000 €.

De plus, cette adhésion institutionnelle entraîne l'application d'un tarif préférentiel lors de l'inscription individuelle de conseillers généraux du Bas-Rhin aux sessions de formation et journées d'étude proposées par l'IFET tout au long de l'année.

Au vu de la délégation consentie à cet effet à la commission permanente par délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 (n° CG/2011/9), je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer.

En cas d'accord de votre part, la dépense correspondante est à prélever sur les lignes de crédits suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1253	65-6535-021	15 000,00 €	8 602,83 €	3 000,00 €
32034	011-6281-021	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

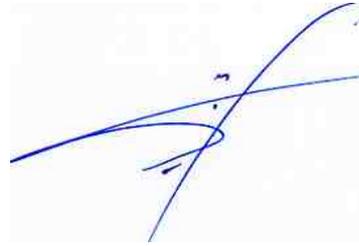
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le renouvellement de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS pour l'exercice 2012 et à ce titre :

- décide de verser à l'IFET une cotisation forfaitaire d'un montant de 3 100 € pour l'année 2012

- décide d'engager un montant de 3 000 € en vue de la réalisation par l'IFET d'une journée de formation en intra fin 2012 ou début 2013 à STRASBOURG, sur une thématique restant à définir.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL